



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 avril 2019 à 19 h 08, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-04-074

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019
- 3 Approbation des comptes
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 26 mars 2019
- 5 Correspondance
- 6 Compte-rendu des comités
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.11 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) et de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, aux bâtiments jumelés ou contigus, aux garages, aux résidences de tourisme, à l'implantation des bâtiments accessoires, au nivellement d'un emplacement, aux quais, aux grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6, Vi-7, Vi-9 à Vi-11 et aux usages de production
- 8.2 Adoption du règlement portant le numéro RU.03.2011.02 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.3 Adoption du règlement portant le numéro RU.05.2011.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2019-103 pour la propriété située au 2, chemin Lessard
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2019-104 pour la propriété située au 91, chemin de Mille-Isles
- 8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2019-105 concernant l'agrandissement de la résidence située au 806, chemin Tamaracouta
- 8.7 Autorisation de paiement à DWB consultants dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville
- 8.8 Adjudication du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux asphaltés pour les années 2019 et 2020, appel d'offres numéro TP201903-026
- 8.9 Remboursement des frais d'inscription pour le cour Viactive
- 8.10 Appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis pour les travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta
- 8.11 Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières applicables à l'entreprise Boy Scouts du Canada, le Conseil Provincial du Québec inc.
- 8.12 Demande et gestion du compte de la carte Visa Desjardins
- 8.13 Affichage du poste de directeur du Service des travaux publics
- 8.14 Affichage de postes étudiants pour l'été 2019
- 8.15 Fin d'emploi de monsieur David Dutrisac à titre de journalier temporaire
- 8.16 Embauche de Monsieur David Dutrisac au poste de journalier chauffeur permanent saisonnier
- 8.17 Ajustement salarial pour le travail temporaire effectué par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

madame Andrée-Ann LaRocque en appui à la direction
générale et au Service des travaux publics

9 Période de questions

10 Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2019-04-075

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019.

ADOPTÉE.

2019-04-076

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2019.

ADOPTÉE.

2019-04-077

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mars 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mars 2019 totalisant **301 780,79 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de mars 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 26 mars 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière par interim dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 26 mars 2019.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de mars 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

Le prochain Info Mille-Isles sortira à la mi-avril.

Voirie et infrastructure :

La municipalité va aller en appel d'offres pour la préparation de plans et devis pour la réfection complète du chemin Tamaracouta. Une résolution sera adoptée séance tenante à cet effet.

Sécurité publique :

La date de livraison du camion « rescue » a été donnée pour la fin juin.

Également, la municipalité a reçu la confirmation du ministère de la sécurité publique que la subvention demandée de 10 000 \$ pour le service de communication de la sécurité civile et incendie a été approuvée.

Loisirs et vie communautaire :

La saison hivernale tire à sa fin. La patinoire est désormais fermée. C'est une utilisation record que nous avons eu pour la saison 2018-2019. Un total de 880 patineurs a utilisé la patinoire alors qu'elle a été ouverte pendant 37 jours.

Urbanisme :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

Environnement :

Pour les personnes présentes à la dernière séance municipale, nous vous avons annoncé la position de la municipalité concernant la consigne des bouteilles de vin. La municipalité privilégie que les bouteilles de vin soient placées dans le bac à recyclage.

Tricentris, l'organisation qui s'occupe de faire le tri de nos matières recyclables, et l'entreprise RV2 ont conclu une entente de partenariat pour la transformation du verre recueilli dans nos bacs de recyclage incluant les bouteilles de vin. Cette entente, d'une valeur de 100 M \$ s'étale sur 20 ans. Tricentris fournira annuellement à RV2 30 000 tonnes de poudre de verre provenant de son usine de micronisation de verre. Le service de recyclage, en plus de générer d'autres emplois au Québec, limite les déplacements et participe à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Voilà donc un exemple des efforts mis dans la recherche et développement de Tricentris qui porte fruit.

Le 11 avril prochain aura lieu l'assemblée générale de Tricentris pour la laquelle la municipalité est membre. Je vous reparlerai de cette assemblée générale lors de la séance du mois de mai.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

- Accueil de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et secrétaire trésorier
- Ouverture du poste de directeur du Service des travaux publics.
- Actuellement, monsieur Nadeau, avec l'appui de madame Andrée-Ann LaRocque, assume la direction générale en l'absence de madame Marie Poupier et du directeur du Service des travaux publics
La MRC d'Argenteuil, comme la municipalité du Canton de Gore, nous assure un soutien professionnel vue la situation actuelle. Je les remercie grandement.

- La municipalité a rencontré le nouveau directeur de la Sûreté du Québec d'Argenteuil, monsieur Matthew Mulcair, ainsi que madame Marie-Josée Gervais, lesquels souhaitent offrir une meilleure collaboration provenant du service de police d'Argenteuil. Ils nous rappellent que la Sûreté du Québec est au service de la municipalité.

Monsieur Mulcair a aussi profité de la rencontre pour présenter un nouveau formulaire nommé « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal », souhaitant que les citoyens ou la municipalité remplissent ce formulaire en ligne, plutôt que d'appeler le service de police. La recommandation du conseil municipal est d'utiliser le téléphone et d'appeler le numéro (450) 562-2442 afin que chacun effectue son travail correctement.

Il est également mention d'un nombre de vol supplémentaire dans les casiers postaux dans le secteur de Lachute et Brownsburg-Chatham. Il est recommandé aux citoyens d'être vigilants et d'appeler au (450) 562-2442 dans le cas où il y a une situation anormale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de février 2019.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de février 2019.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le responsable de l'application du contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois mars 2019.

8. Affaires diverses

8.1 *Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.11 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) et de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, aux bâtiments jumelés ou contigus, aux garages, aux résidences de tourisme, à l'implantation des bâtiments accessoires, au nivellement d'un emplacement, aux quais, aux grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6, Vi-7, Vi-9 à Vi-11 et les usages de production*

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2019 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Howard Sauvé ;

Considérant que la présentation a suivi l'avis de motion ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 6 mars 2019 ;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique du 3 avril 2019 ;

Considérant que les modifications apportées suivant l'adoption du premier projet de règlement ont été présentées aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux citoyens lors de la consultation publique du 3 avril 2019 ;

2019-04-078



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement modifié ;

Considérant qu'une copie du règlement modifié a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le second projet de règlement RU.02.2011.11 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) et de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, aux bâtiments jumelés ou contigus, aux garages, aux résidences de tourisme, à l'implantation des bâtiments accessoires, au nivellement d'un emplacement, aux quais, aux grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6, Vi-7, Vi-9 à Vi-11 et les usages de production.

ADOPTÉE.

2019-04-079

8.2 Adoption du règlement RU.03.2011.02 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 mars 2019 par monsieur le conseiller Howard Sauvé ;

Considérant que la présentation a suivi l'avis de motion ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement RU.03.2011.02 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

ADOPTÉE.

2019-04-080

- 8.3 Adoption du règlement RU.05.2011.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 mars 2019 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

Considérant que la présentation a suivi l'avis de motion ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement RU.05.2011.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.

2019-04-081

- 8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2019-103 visant l'implantation de la résidence et de la remise pour la propriété située au 2, chemin Lessard**

Considérant que la demande vise à permettre une résidence située à 1,5 mètres et 2,3 mètres des lignes latérales de propriété plutôt qu'à 6 mètres, à 7,1 mètres de la ligne de propriété arrière plutôt que 20 mètres et vise également à permettre une remise située à 1,5 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 5 mètres, sur la propriété située au 2, chemin Lessard ;

Considérant que l'emplacement de la résidence était conforme avant la réforme cadastrale mais que depuis, les lignes de lot ont été déplacées et ont causé une non-conformité par rapport à ces bâtiments situés au 2, chemin Lessard ;

Considérant que la remise a été construite il y a plusieurs années et qu'elle sert d'entreposage aux éléments de la piscine ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 mars 2019 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2019-103 pour la propriété située au 2, chemin Lessard, afin de permettre une résidence située à 1,5 mètres et 2,3 mètres des lignes latérales de propriété plutôt qu'à 6 mètres, à 7,1 mètres de la ligne de propriété arrière plutôt que 20 mètres et vise également à permettre une remise située à 1,5 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 5 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2019-04-082

8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2019-104 pour la propriété située au 91, chemin de Mille-Isles

Considérant que la demande vise à permettre une porte d'entrée en façade avant pour accéder au logement supplémentaire, à la propriété située au 91, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que la construction a été autorisée en 2018, autorisant un logement supplémentaire de type garçonnière ;

Considérant que le propriétaire a modifié le plan afin de construire un toit et des murs pour couvrir l'accès aux marches ;

Considérant que cela modifie l'accès au logement en déplaçant la porte principale en façade avant ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 mars 2019 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2019-104 pour la propriété située au 91, chemin de Mille-Isles, afin de permettre une porte d'entrée en façade avant pour accéder au logement supplémentaire, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2019-04-083

8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2019-105 visant l'agrandissement de la résidence située au 806, chemin Tamaracouta

Considérant que la demande vise l'agrandissement de la résidence à une distance de 6,07 mètres de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 10 mètres, pour la propriété située au 806, chemin Tamaracouta ;

Considérant que l'agrandissement vise à prolonger un mur latéral qui est déjà à une distance de 6,07 mètres de la ligne latérale de propriété ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 mars 2019 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2019-105 pour la propriété située au 806, chemin Tamaracouta, afin de permettre l'agrandissement de la résidence à une distance de 6,07 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 10 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2019-04-084

8.7 Autorisation de paiement à DWB consultants dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville

Considérant que la facture numéro F-6524 a été transmise à la municipalité en février 2018 pour divers travaux, notamment les travaux qui visaient l'électricité dans la cuisine ;

Considérant que les travaux n'ont pas été exécutés selon les règles de l'art, la municipalité a refusé de payer une partie du montant affecté à cette dépense ;

Considérant que les travaux ont été corrigés et que la situation est



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

résolue sans que la municipalité assume des coûts supplémentaires.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (5)

(monsieur le conseiller Howard Sauvé se prononce contre):

D'APPROUVER et de payer la balance restante de la facture F-6524 au montant de 975 \$ taxes en sus

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 23-02000-710.

ADOPTÉE.

2019-04-085

8.8 **Adjudication du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux asphaltés – appel d'offres numéro TP201903-026**

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux asphaltés pour les années 2019 et 2020 auprès de trois (3) firmes ;

Considérant qu'une (1) firme a répondu à l'appel d'offres ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission reçue ;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions pour les années 2019 et 2020 :

Nom de la firme	Montant taxes en sus	Conformité
Les Entreprise Jeroca Inc.	47 364,40 \$	Conforme

Considérant que pour l'année 2019, le montant de la soumission, taxes en sus, est de 23 682,20 \$;

Considérant que pour l'année 2020, le montant de la soumission, taxes en sus, est de 23 682,20 \$;

Considérant la recommandation de madame Andrée-Ann LaRocque, Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers 6 :

D'ADJUGER à la firme Les entreprises Jeroca inc. le contrat de balayage et nettoyage de la chaussée des chemins municipaux asphaltés pour les années 2019 et 2020, au montant de 27 228,61 \$ taxes incluses par année, comme décrit au devis TP201903-026 et en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2018 ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense annuelle au poste budgétaire 02-32000-521, le tout comme prévu au budget 2019.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

2019-04-086

8.9 Remboursement des frais d'inscription pour les cours Viactive

Considérant qu'en janvier 2019, la municipalité a offert à ses citoyens une session de cours Viactive donnés par madame Darina Bélanger ;

Considérant que 14 personnes se sont inscrites pour participer à ce cours ;

Considérant que ces participants ont payé un montant de 30 \$ pour une session de 10 cours ;

Considérant qu'étant donné un conflit d'horaire, madame Bélanger fut dans l'impossibilité de poursuivre ses cours et que la municipalité n'a pas été en mesure de trouver un remplaçant pour les offrir ;

Considérant que madame Bélanger a déjà offert 4 cours sur les 10 cours prévus ;

Considérant que la municipalité n'est pas en mesure de poursuivre pour le moment cette activité, elle rembourse les 14 personnes inscrites, au prorata des sessions restantes.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le remboursement aux citoyens inscrits aux cours de Viactive offert par la municipalité ;

De rembourser un montant de 3 \$ par cours non offert, soit 6 cours, par participant, totalisant 18 \$;

D'imputer cette dépense de 252 \$ au poste budgétaire 01-27900-000.

ADOPTÉE.

2019-04-087

8.10 Appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis pour les travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection complète de la chaussée du chemin Tamaracouta conformément au projet soumis par la municipalité et autorisé par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL) ;

Considérant la nécessité de procéder par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis des travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, afin qu'il procède à la préparation d'un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour les services



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

professionnels pour la préparation de plans et devis des travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta. ;

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé uniquement sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2019-04-088

8.11 Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières applicables à l'organisme Boy Scouts du Canada, le Conseil Provincial du Québec inc.

Considérant que l'organisme Boy Scouts du Québec, le Conseil Provincial du Québec inc. a obtenu le 16 novembre 2009 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercé au 532, chemin Tamaracouta à Mille-Isles ;

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'Article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité locale afin que celle-ci donne son opinion dans les 90 jours suivant la réception d'une demande ;

Considérant que la municipalité a reçu la demande de consultation de la Commission municipale du Québec le 4 mars 2019, concernant l'organisme Boy Scouts du Québec, le Conseil Provincial du Québec inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NE PAS CONTESTER la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières applicable à l'organisme Boy Scouts du Canada, le Conseil Provincial du Québec inc.

QU'advenant la tenue d'une audience, la municipalité ne sera pas présente.

ADOPTÉE.

2019-04-089

8.12 Demande et gestion du compte de la carte Visa Desjardins

Considérant que la municipalité de Mille-Isles est une personne morale de droit publics qui délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles est débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

Considérant que la municipalité de Mille-Isles s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et est responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Considérant que la personne identifiée ci-après est autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de ou des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle a tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Considérant que la personne identifiée ci-après peut désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Carte, le cas échéant;

Considérant que la personne désignée par la municipalité de Mille-Isles est son directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau (8 septembre 1983)

Considérant que la Fédération des caisses Desjardins du Québec peut considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'a pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER la demande et gestion du compte de la carte Visa Desjardins, comprenant l'ensemble des considérants de la présente résolution, et désignant monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mille-Isles

De certifier qu'elle est conforme au code municipal et lois qui la régissent.

ADOPTÉE.

2019-04-090

8.13 Affichage du poste de directeur du Service des travaux publics

Considérant l'absence de monsieur Jean-François Germain à titre de directeur du Service des travaux publics ;

Considérant que le poste de directeur du Service des travaux publics est temporairement vacant ;

Considérant que le conseil désire afficher le poste du directeur du Service des travaux publics pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant que le poste est un poste de cadre, permanent à temps complet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

D’AFFICHER le poste de directeur du Service des travaux publics selon les critères approuvés par le conseil municipal et les procédures établies par la municipalité.

ADOPTÉE.

2019-04-091

8.14 Affichage de postes étudiants pour l'été 2019

Considérant que la municipalité a demandé une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants ;

Considérant que la municipalité désire embaucher un étudiant au Service des travaux publics pendant une période de 12 semaines à raison de 40 heures par semaine ;

Considérant que la municipalité désire embaucher un étudiant au Service de l'urbanisme et de l'environnement pendant une période de 12 semaines à raison de 35 heures par semaine ;

Considérant que l'embauche de deux étudiants pour cette période est prévue dans le budget 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PRÉPARER les offres d'emploi pour le poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics et le poste de préposé à l'environnement-étudiant au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour une période de 12 semaines au taux horaire de 16,71 \$;

D’AFFICHER les offres d'emploi étudiant sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la municipalité, sur le guichet d'Emploi-Québec, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional, et ce, pour une période de trois (3) semaines.

ADOPTÉE.

2019-04-092

8.15 Fin d'emploi de monsieur David Dutrisac au poste de journalier temporaire

Considérant que monsieur David Dutrisac a postulé au poste de Journalier-chauffeur permanent saisonnier, affiché le 26 mars 2019 selon les dispositions prévues à la convention collective ;

Considérant qu'avec l'horaire d'hiver, il est nécessaire d'avoir 2 employés au Service des travaux publics ;

Considérant que l'horaire d'hiver a terminé le 29 mars 2019, il n'est pas nécessaire d'embaucher un nouveau journalier temporaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D’APPROUVER la fin d'emploi de monsieur David Dutrisac au poste de journalier temporaire le 5 avril 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

DE REMERCIER monsieur Dutrisac pour sa disponibilité et son travail au sein de la municipalité

ADOPTÉE.

2019-04-093

8.16 ***Embauche de monsieur David Dutrisac au poste de journalier chauffeur permanent saisonnier***

Considérant la convention collective en vigueur ;

Considérant qu'elle précise que parmi les salariés temporaires ou sur la liste de rappel, celle ou celui qui postule et possède les qualifications requises et a le plus d'heures accumulées a priorité ;

Considérant que monsieur David Dutrisac a postulé et répond à l'ensemble des critères ;

Considérant la recommandation du Directeur général et secrétaire trésorier présentée aux membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER séance tenante, Monsieur David Dutrisac pour occuper la fonction de journalier chauffeur permanent saisonnier, poste permanent saisonnier, selon l'horaire prévu à l'article 14.02 de la convention collective.

Monsieur Dutrisac débute le poste le 8 avril 2019. Les conditions, tâches et avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective.

ADOPTÉE.

2019-04-094

8.17 ***Ajustement salarial pour le travail effectué par madame Andrée-Ann LaRocque en appui à la direction générale et au Service des travaux publics***

Considérant l'absence imprévue et prolongée de madame Marie Poupier, directrice générale adjointe ;

Considérant l'absence d'un directeur du Service des travaux publics ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité, madame Andrée-Ann LaRocque a accepté d'assumer temporairement diverses tâches de direction, s'ajoutant à son poste de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant que madame LaRocque a convenu d'une entente concernant l'ajustement salarial avec le directeur général et secrétaire trésorier ;

Considérant que cette entente est rétroactive au 25 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

D'APPROUVER l'ajustement salarial convenu avec le directeur général et secrétaire trésorier pour le travail effectué par madame Andrée-Ann LaRocque en appui à la direction générale et au Service des travaux publics.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20h30**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

[Handwritten signature: PW]